



L'AVENIR C'EST VOUS !

# TECHNICIEN RIVIERE

**Le technicien de rivière (ou conseiller technique en gestion des milieux aquatiques) conduit et suit la réalisation de travaux en rivière : de l'estimation des coûts d'intervention, à la gestion des moyens humains et matériels.**

Il se charge de la conception, de la programmation et du suivi de travaux de restauration, d'entretien ou d'aménagements de rivières et ripisylves, en tenant compte des objectifs écologiques, économiques et d'usage du milieu. Il rédige les rapports d'activités, rend compte de ses travaux aux différents acteurs du projet et conseille les élus locaux.

Plus d'infos : [http://www.bossons-fute.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=376:fiche0260&catid=2&Itemid=3](http://www.bossons-fute.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=376:fiche0260&catid=2&Itemid=3)

## COMPETENCES/QUALITES

- Connaissances environnementales
- Autonomie
- Sens des responsabilités
- Rigueur
- Organisation
- Sens du contact

## QUI EMBAUCHE ?

Environ 90 % des postes s'exercent dans le secteur public :

Communes

Etablissements publics de coopération intercommunale : Communautés de Communes, SIVU/SIVOM ...

Syndicats mixtes

Syndicats de rivières

Conseils départementaux

Conseils régionaux

Etablissement Public Territorial de Bassin

Dans le secteur privé :

Entreprises spécialisées

Associations

Bureaux d'études environnement

Certains techniciens de rivière créent leur propre entreprise de travaux ou de conseil

## AVEC QUEL DIPLÔME ?

- BTSa Gestion et Protection de la Nature

## PERSPECTIVES

- Licences professionnelles
- Masters

Métiers de la protection et gestion des espaces et des espèces naturelles  
Education à l'environnement et au développement durable  
Aménagement du territoire et du cadre de vie  
Gestion des ressources naturelles

*Milieux aquatiques, faune*



L'ÉCOLE DES MÉTIERS DE LA NATURE